

NOTICE D'INFORMATION

Expérimentation « Un chez-soi d'abord jeunes »

Porteurs de l'expérimentation



Expérimentation soutenue par la DDCS du Nord
et l'ARS des Hauts de France



PREFECTURE DU NORD

Pilotage assuré par la DIHAL

(Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement)

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de participer à une étude, inspirée des programmes de recherche en santé publique qui ont été développés en Amérique du Nord et depuis 2011 en France.

Ce document précise les objectifs de l'étude et les contraintes qui s'y attachent.

N'hésitez pas à demander toutes précisions nécessaires aux personnes qui vous présentent ce document, les équipes qui vous orientent vers cette expérimentation mais aussi les membres de l'équipe d'accompagnement qui a été mise en place pour mener ce projet.

Cette expérimentation s'adresse :

- A des personnes âgées de 18 à 25 ans sans domicile, c'est-à-dire :
 - « à la rue » ou équivalent,
 - en habitat de fortune (squat, véhicule, tente, cabane...)
 - en habitat précaire (dans un lieu d'hébergement d'urgence, hébergée par un ou des tiers, ...)
 - en « risque élevé » d'être sans domicile fixe : par exemple : sortie d'institution sans solution de logement.
- Autrement dit à des personnes qui n'ont pas trouvé à ce jour de solution d'accès à un logement autonome ou un hébergement durable par le biais des dispositifs sociaux existants.
- A des personnes qui rencontrent de sévères difficultés de santé sur le plan psychique.

Cette étude a pour objectif de valider un accompagnement s'appuyant sur les principes du « rétablissement » pour amener les personnes vers de meilleures conditions de vie sociale et citoyenne.

Le projet concerne 2 villes en France : Lille et Toulouse. Il est coordonné au niveau national par l'Etat (Direction Interministérielle de l'Hébergement et de l'Accès au logement).

Dans chaque ville, le but est de loger 50 personnes d'ici fin 2020 et de les suivre au moins jusqu'en fin d'année 2022 avec l'engagement pour l'équipe de trouver une solution de logement à la fin de l'expérimentation.

DETAILS CONCRETS DE L'EVALUATION

I – PHASE D'INCLUSION

La personne, qui vous a proposé de participer à ce dispositif expérimental, vous présente ce document afin de vous apporter toutes les précisions nécessaires pour être inclus dans le dispositif expérimental « Un chez-soi d'abord jeunes ».

Vous disposez dans tous les cas du temps de réflexion que vous jugerez nécessaire avant de prendre une décision.

Secret professionnel

D'une façon générale et quelques soient vos choix de participation ou de non-participation : Tous les renseignements que vous aurez communiqué ou qui auront été constitués dans les échanges entre vous et les divers intervenants du programme resteront toujours strictement confidentiels et anonymisés, et soumis selon la Loi aux règles strictes de secret professionnel (secret médical, secret du travail social et des données recueillies à des fins d'analyse).

L'accès aux informations qui vous concernent sera strictement contrôlé et limité aux professionnels en charge de la mise en œuvre de l'expérience.

III. Accompagnement médico-social et suivi de recherche avec accès direct à un logement

DEROULEMENT

1. Prise de contact avec l'équipe médico-sociale de suivi.

Aussitôt après votre inclusion dans l'expérimentation, l'équipe d'orientation et vous-même établiront le contact avec l'équipe médico-sociale qui a été spécialement mise en place pour assurer votre accompagnement.

Cette équipe est composée de médecins, de travailleurs sociaux, d'infirmiers, de médiateurs de santé pairs, de travailleurs pairs, de psychologue.

L'accès au logement est sans condition d'arrêt de consommation, d'acceptation d'un traitement et ni de ressources.

2. Intervention de l'équipe médico-sociale

Son rôle sera :

- De vous proposer plusieurs logements entre lesquels vous pourrez choisir, dans les limites des offres disponibles. Vous serez sous-locataire du logement que vous déciderez d'occuper.
- De vous apporter son soutien dans l'accès à ce logement et à son aménagement,
- De vous accompagner dans vos projets et vos envies dans le respect de vos propres souhaits et besoins exprimés.
- En cas d'urgence, vous pourrez contacter l'équipe 7 jours sur 7, 24h sur 24 sur le téléphone de la permanence téléphonique.

Vos engagements seront les suivants :

- Que deux membres de l'équipe médico-sociale viennent vous rendre visite à votre domicile au moins deux fois par semaine. La fréquence des rencontres/visites s'adaptera par la suite à vos besoins.
- que l'équipe en charge de l'évaluation vous sollicite au rythme d'au moins d'une fois tous les trois mois, de façon à recueillir votre point de vue sur l'expérience, sur vos conditions de vie...
- De payer votre loyer dès que vous avez accès à des ressources.

Vous aurez bien sûr le droit d'habiter votre logement tel que vous l'entendez, dans les limites du respect des règles de bon voisinage, et de vous en absenter à votre gré. Il vous sera par contre demandé de prévenir au plus tôt les membres de l'équipe si vous souhaitez le quitter définitivement, pour qu'il soit rapidement mis à disposition d'une autre personne.

3. Durée du programme de suivi médico-social.

L'équipe médico-sociale a été mise en place de novembre 2019 à fin 2022, donc pour une durée d'au moins 3 ans.

Le suivi que nous vous proposons est sans condition. Il continue, sauf si vous souhaitez l'interrompre, pendant les 24 mois prévus, même si votre situation sociale et de logement ont changé entre temps ou même si vous avez quitté la ville.

Au-delà de cette période, et au cas où vous ne pourriez pas conserver votre logement actuel, l'équipe s'engage à vous permettre de trouver une autre solution de logement ou d'hébergement.

L'équipe médico-sociale aura entre temps fait le nécessaire pour vous proposer éventuellement des alternatives d'accompagnement.

4. Mise en place de la démarche d'évaluation

- Rencontre- contact une fois par trimestre,
- Echanges plus larges par entretiens enregistrés sur les changements dans vos conditions de vie au 3^e, 6^e, 9^e, 12^e, 15^e, 18^e, 21^{ème} et 24^e mois de l'expérience et passation des questionnaires à chaque rencontre.

IV – PERSONNES REFERENTES

A contacter pour :

- tout complément d'information,
- toute demande de votre part de modifier les termes de votre engagement,
- toute demande de contrôle ou de communication des données vous concernant,
- toute communication des résultats globaux de l'expérience.

Equipe d'accompagnement : Lille.UCSDJ@gmail.com

Mathilde FERRIER – Coordinatrice

mferrier@abej-solidarite.fr

Ce qu'il faut retenir...

- Le dispositif expérimental dure **de 2020 à fin 2022**.
 - L'équipe s'engage à vous aider à vous reloger ou à trouver des solutions d'hébergement fin 2022 si le dispositif s'arrête.
 - Vous participez à l'évaluation du dispositif : l'évaluation est en cours de construction via un centre de recherche national et se déclinera sous forme de recueil de données **tous les 3 mois** et participation à des focus groupe sur des thématiques dédiée.
 - Le critère d'âge pour l'évaluation : vous devez avoir au maximum 25 ans fin 2022 (date de fin de l'étude). **Les orientations doivent donc concerner des jeunes de 18 à 22 ans révolus**.
 - Nous vous proposerons des visites de logements *sous 8 semaines* (bail de sous location avec possibilité de glissement de bail et d'accès en bail direct en fonction des ressources)
 - Vous vous engagez à payer le loyer, dès que vous avez accès à des ressources. Le montant du loyer ne dépassera pas 30 % des ressources perçues.
 - Un accompagnement intensif : vous rencontrerez l'équipe pluridisciplinaire médico-sociale au minimum 2 fois par semaine.
 - L'équipe d'accompagnement sera joignable par téléphone **24h/24 et 7j/7**.
 - L'accompagnement intensif est global. L'équipe vous accompagnera selon vos propres envies, objectifs, rêves. Cela peut concerner :
 - Le bien-être et le maintien dans le logement
 - l'accès aux loisirs, à la culture, au sport...
 - L'accès à l'emploi/formation
 - La prise en charge et l'amélioration de la santé physique et psychique
 - La réduction des risques en addictologie
 - Accès au droit commun : ressources, situation administrative et judiciaire...
 - La restauration et/ou le maintien du réseau familial et social
- L'accompagnement visera à l'amélioration de votre bien-être et de votre autonomie.
- A l'entrée dans le dispositif, vous-même et l'équipe s'engageront mutuellement aux respects des points cités précédemment.